

La Confédération exhortée à ne plus renvoyer de requérants d'asile vers la Croatie

Face à la multiplication de témoignages de violences policières subies en Croatie par des requérants d'asile, l'association Droit de rester exige du Secrétariat d'Etat aux migrations qu'il réévalue urgentement sa politique d'asile



Mercredi à Neuchâtel, des requérants d'asiles ont témoigné des violences policières qu'ils ont subies en Croatie. — © Association Droit de rester



Alexandre Steiner

Publié mercredi 19 octobre 2022 à 17:37
Modifié mercredi 19 octobre 2022 à 19:38

Les poings serrés, une requérante d'asile épuisée martèle son désespoir sur le dossier d'une chaise. Sa voix se brise, rompue par les larmes: «En arrivant en Croatie, la police nous a arrêtés. Une mère enceinte a été frappée violemment et a beaucoup saigné. Mon frère s'est fait casser la jambe. Un homme est mort. On nous a forcés à signer une demande d'asile en croate, alors que nous ne comprenions pas la langue et que nous ne voulions pas rester dans ce pays. Tous nos droits ont été violés, on nous a traités de façon inhumaine.»

Autour d'elle, une cinquantaine de Burundais, Turcs, Afghans, Somaliens témoignent des violences policières physiques, psychologiques et sexuelles subies dans ce pays à leur entrée dans l'Union européenne. Pour certains, c'était il y a deux ans; pour d'autres, quelques semaines. Actuellement hébergés dans différents centres de Suisse romande, ces hommes, femmes et enfants se sont regroupés ce mercredi matin dans un espace autogéré de Neuchâtel pour faire entendre leurs voix. Et surtout implorer la Suisse d'activer sa clause de souveraineté afin de ne pas les soumettre à la procédure de renvoi prévue par Dublin III.

Lire aussi: L'exil en Suisse mais sans l'asile, le désarroi d'Afghans menacés par les talibans

Ce règlement valable pour l'UE, la Suisse, le Liechtenstein, l'Islande et la Norvège implique que le premier pays à enregistrer une demande d'asile soit responsable de son traitement. Et donc que des renvois soient effectués. «Au Burundi, la torture se fait à l'abri des regards. En Croatie, c'est encore pire, elle survient en plein soleil. Je préfère mourir en Suisse que de mourir là-bas rouée de coups, insultée et affamée», assène une autre femme. Les mots sont durs, comme l'expérience traumatisante qu'elle raconte.

Le Secrétariat d'Etat aux migrations appelé à prendre ses responsabilités

La rencontre organisée par l'association Droit de rester fait suite à un constat dressé par ses bénévoles. «Depuis plusieurs semaines, nos permanences cantonales de Neuchâtel, Fribourg et Lausanne sont débordées par des dizaines de demandes de personnes menacées de renvoi en Croatie et qui présentent des témoignages similaires», indique Sophie Guignard, membre de l'antenne fribourgeoise et secrétaire générale de Solidarité sans frontières. «Quand ces personnes arrivent en Suisse, elles pensent être enfin en sécurité et on leur dit de repartir dans un pays où elles ne sont pas en sécurité. C'est une autre forme de violence et d'oppression», poursuit-elle.

Dénonçant également les refoulements illégaux (*pushback*) de réfugiés menés par les forces de l'ordre croates, Droit de rester exige du Secrétariat d'Etat aux migrations un arrêt immédiat de ses renvois à destination de la Croatie et une réévaluation urgente de sa politique d'asile. Une lettre ouverte a été transmise au SEM mercredi. Elle sera également envoyée à l'ensemble des exécutifs cantonaux romands. «Ils ont aussi une marge de manœuvre, du fait que ce sont eux qui sont chargés de l'exécution des renvois», souligne la Neuchâteloise Louise Wehrli.

Lire également: Karin Keller-Sutter: «La migration est un sujet émotionnel qui peut être utilisé comme arme»

L'association estime que le SEM fait preuve d'un «formalisme excessif» et ignore sciemment les situations vécues par ces requérants d'asile. «Au travers des entretiens qu'il mène avec chaque nouvel arrivant dans les centres fédéraux, il doit avoir eu connaissance des violences subies par les personnes entendues et des multiples et répétées pratiques illicites de la police croate. Compte tenu de l'ampleur et du caractère répété du phénomène, la responsabilité du SEM est à cet égard clairement engagée», lit-on dans sa lettre.

Pas de problème systémique pour le SEM

Droit de rester n'est de loin pas seule à pointer du doigt la violence policière croate à l'encontre des requérants d'asile. Des ONG comme [Amnesty International](#) et [Human Rights Watch](#) lancent des alertes depuis plusieurs années. En septembre, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) a publié [un rapport](#) dans lequel elle demande également au SEM de cesser ses renvois Dublin vers la Croatie, mais aussi la Bulgarie.

La demande n'a toutefois que peu de chances d'aboutir, à en croire le Secrétariat d'Etat aux migrations, qui «prend note» des reproches formulés à son encontre: «Tant le SEM que la jurisprudence ne partent pas du principe que le système d'asile croate présente des faiblesses systémiques. [...] Une suspension générale des transferts vers la Croatie n'est donc pas indiquée pour l'instant.» Il ajoute ne pas avoir connaissance qu'un autre Etat Dublin ait pris une telle mesure. «Il va de soi que le SEM examine soigneusement chaque demande d'asile et évalue au cas par cas si le retour dans l'un des deux Etats Dublin est admissible et raisonnablement exigible.»

Lire encore: [Permettre aux cantons et aux communes d'accueillir directement des réfugiés serait possible mais compliqué](#)

S'il dit avoir connaissance de «rapports faisant état de *pushbacks* aux frontières de la Croatie», il rappelle que cette tâche relève de la compétence des autorités de police et de protection des frontières. Et précise que «dans le cadre du système Dublin, les autorités migratoires croates – donc les autorités partenaires du SEM – sont responsables de l'encadrement des requérants d'asile et assurent l'accès à la procédure d'asile, aux structures d'accueil et aux soins médicaux.»

Placer la Suisse en pionnière

«Le SEM sait ce qui lui est reproché et répète sans cesse des formules toutes faites à grands coups de copié-collé. C'est pareil pour le traitement des dossiers des requérants», s'emporte Sophie Guignard. L'association compte désormais mobiliser des relais politiques pour faire avancer le dossier: «Nous avons fait passer notre message, mais ce sont les élus qui peuvent vraiment faire bouger les choses. Nous les appelons à prendre une responsabilité active, quel que soit leur bord politique.»

La Suisse, qui se targue d'une longue tradition humanitaire, a selon elle l'occasion de se placer en pionnière plutôt que de dire qu'aucun autre pays ne bouge. Un argument qui ne trouve pas d'écho au SEM: «Nous sommes tenus de respecter la loi et la jurisprudence en vigueur. Nous ne nous laissons pas guider dans nos décisions par d'éventuelles fonctions de [pays] modèle.»